



8 décembre 2021

Compte rendu

Rencontre 4 – 2021



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ESTRIE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 8 décembre 2021
- ◆ **Durée** : 13 h à 15 h 47
- ◆ **Lieu** : Centre Michel-Brière, Malartic
- ◆ **Nombre de personnes participantes** : 10
- ◆ **Facilitation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteuse** : Rébecca Gelly-Cyr

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM). Le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

Cédric Bourgeois débute la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres du CES-CM. Il poursuit en expliquant qu'à partir de maintenant ce sera Rébecca Gelly-Cyr qui reprendra la facilitation des rencontres.

Le facilitateur présente ensuite le déroulement de la rencontre (voir le détail à l'Annexe I). Un point concernant la couverture cellulaire au lac Mourier est ajouté au varia.

2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Serge Blais, vice-président Opérations pour le Partenariat Canadian Malartic (PCM), rappelle les trois étapes pour opérer, puis décrit les différents types de retombées économiques locales.

2.1. ACHATS LOCAUX

Industriels

M. Blais mentionne que puisque le PCM est une industrie, la grande majorité des besoins se situe au niveau des fournisseurs industriels.

Il indique que 140 millions \$ ont été dépensés en 2021 (montant calculé après 10 mois de l'année) pour des achats auprès d'entreprises industrielles locales. Ce montant pourrait atteindre 175 millions \$ d'ici la fin de l'année. Il présente les fournisseurs industriels du PCM et les types de services offerts.

Commerciaux

En plus des fournisseurs industriels, entre 1 et 2 millions \$ par année sont également dépensés auprès d'une vingtaine de commerces locaux pour divers achats. Ce type d'achats représente une part moins élevée des dépenses du PCM vu la nature industrielle de ses activités.

De plus, M. Blais indique que le PCM a des requêtes d'achats annuelles dans chacune des quincailleries locales afin de s'y procurer les matériaux dont certains départements ont besoin pour travailler.

Programme de revitalisation

M. Blais explique qu'un programme de revitalisation est actuellement en vigueur. Ce programme de 1,5 million \$ vise à favoriser la rénovation d'habitations, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti du quartier sud de Malartic, ainsi que l'achat de biens et services de rénovation auprès de fournisseurs locaux et régionaux.

Les propriétaires admissibles au programme ont identifié un fournisseur auprès duquel ils souhaitaient utiliser leur crédit de rénovation, parmi une liste de fournisseurs présélectionnés provenant de Malartic et de la région. Au total, 253 propriétaires se sont prévalus du programme, ce qui représente un crédit d'environ 6 000 \$ par personne. À ce jour, 848 263 \$ ont été utilisés.

Les propriétaires inscrits ont jusqu'en septembre 2022 pour utiliser leur crédit.

Programme de revente

M. Blais explique qu'il existe également un programme de revente de maisons qui fait partie du Guide de cohabitation. Les maisons acquises dans le cadre du Guide de cohabitation sont rénovées et remises sur le marché au prix d'achat. Les matériaux utilisés pour la rénovation sont, en partie, achetés dans les quincailleries locales. M. Blais ajoute qu'un incitatif, un boni d'accession résidentiel, permet aux nouveaux propriétaires d'obtenir un montant correspondant à 10 % du prix de vente de la propriété.

2.2. ECOMALARTIC

M. Blais explique qu'il s'agit d'un programme visant à soutenir les initiatives de la communauté qui sont en lien avec les objectifs définis dans le Plan de développement durable d'ÉcoMalartic. Un montant de 1,5 million \$ a été versé par le PCM entre 2017 et 2021, soit 300 000 \$ par année.

2.3. DONS ET COMMANDITES

M. Blais indique qu'en 2020, le PCM a octroyé 225 000 \$ en dons en commandites pour divers organismes de Malartic. Pour l'année 2021, ce montant s'élève à 220 000 \$.

Il ajoute qu'une nouvelle édition de J'adopte un arbre aura lieu en 2022. Depuis 2017, ce sont 856 arbres qui ont été distribués, ce qui représente un investissement de 131 000 \$ de la part du PCM.

2.4. FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC

M. Blais explique que le Fonds Eссор Canadian Malartic (FECM) a été mis sur pied en prévision de la fermeture de la mine Canadian Malartic, pour soutenir des initiatives ayant un impact à long terme sur le développement économique, social et culturel. Le PCM y verse 165 000 \$ par an. En ce moment, le FECM compte 3,6 millions \$ en banque.

Avec la construction de la mine Odyssey, qui sera en opération pour plusieurs années, les besoins de la communauté et la vision du FECM pourraient évoluer. Les sommes en banque pourraient être utilisées pour des projets structurants. M. Blais précise que cette décision revient à la communauté.

2.5. AUTRES CONTRIBUTIONS ET IMPACTS POSITIFS

Taxes et redevances

M. Blais explique que le PCM verse environ 3 millions \$ par année en taxes municipales et environ 100 millions \$ par année en redevances au gouvernement du Québec pour l'extraction de l'or.

Revitalisation du centre-ville

M. Blais mentionne que le PCM souhaite contribuer à la revitalisation du centre-ville de Malartic. Deux bâtiments ont été rénovés et accueillent maintenant des employés du PCM :

- Le bureau des relations avec la communauté qui est loué avec un bail de longue durée
- Le local administratif qui appartient depuis plusieurs années au PCM et qui a été récemment rénové

Programme de relocalisation

M. Blais explique qu'un programme de relocalisation est offert aux employés du PCM pour les inciter à s'installer à Malartic. Ce programme inclut le remboursement d'une partie des frais de déménagement, les frais de notaires ainsi qu'une allocation de dépenses pour couvrir des frais liés au déménagement, et ce pour tous les employés. Les nouveaux employés peuvent en plus recevoir un montant pour couvrir les frais d'hébergement entre le moment de l'embauche et l'achat d'une résidence à Malartic.

Il précise que les employés du PCM consomment localement, même s'ils n'habitent pas à Malartic. Il est toutefois difficile de quantifier cette contribution.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Est-ce que les achats locaux font partie d'engagements de la part du PCM ou d'une politique d'achat local?	M. Blais explique que, d'ordre général, les entreprises de service de Malartic sont invitées aux appels d'offres.
Intervention 2.	
Est-ce que les entrepreneurs ont des contrats annuels, de cinq ans ou de durées variables en fonction des besoins?	M. Blais indique que les coûts et la qualité des travaux font l'objet de suivis. Par exemple Soudure DuFer réalise des travaux pour MCM depuis les dix dernières années. D'autres entreprises sont embauchées ponctuellement. Christian Roy, directeur administratif du PCM, précise que la durée des contrats peut varier selon les besoins.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3.	
Est-ce que ce sont des contrats à long terme?	M. Blais explique que ceci est discuté avec les entrepreneurs selon leur capacité et les besoins de l'entreprise.
Intervention 4.	
Est-ce que c'est Christian Roy ou vos acheteurs qui négocient avec les entreprises?	<p>M. Blais explique que l'équipe des achats est responsable des processus liés aux appels d'offres. À chacune des étapes, l'équipe travaille en collaboration avec les équipes de production. Les étapes comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Préparer l'appel d'offres en indiquant les besoins spécifiques 2- Lancer l'appel d'offres aux soumissionnaires ciblés 3- Analyser les soumissions (par l'équipe d'achat et l'équipe de production) 4- Choisir le soumissionnaire (par l'équipe d'achat, l'équipe de production et la direction) 5- Rédiger le contrat (avec l'aide du département légal)
Intervention 5.	
Est-ce que les appels d'offres sont d'envergure régionale ou provinciale?	M. Blais explique que l'embauche des entreprises régionales est privilégiée. Lorsque le besoin est plus spécialisé, il est parfois nécessaire d'engager une entreprise de l'extérieur de la région. Il n'y a pas de règles officielles pour l'octroi de contrats régionaux ou provinciaux. Parfois, des entreprises de l'extérieur de la région sont invitées à soumettre une offre afin de pouvoir comparer les prix.
Intervention 6.	
Donc, à prix égal vous avantez les entrepreneurs locaux, est-ce bien cela?	M. Blais confirme que oui.
Intervention 7.	
Du 100 millions \$ que le PCM donne en redevances au gouvernement du Québec, seulement 660 000 \$ de ce montant revient à la région et 100 000 \$ à la Ville de Malartic.	M. Blais indique que cela relève du gouvernement, mais que ce sujet est abordé lors de discussions avec les ministères.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 8.	
<p>Est-ce que le pétrole que vous utilisez est acheminé par camion à partir de Toronto?</p>	<p>M. Blais confirme que le PCM a un contrat avec Pétro-Canada pour la livraison de pétrole par camion. Le contrat d’approvisionnement de pétrole a déjà été octroyé à d’autres compagnies dans le passé, mais en ce moment le fournisseur est Pétro-Canada.</p> <p>Il ajoute que les détails de la consommation de carburant se retrouvent dans le rapport de développement durable de l’entreprise.</p>
Intervention 9.	
<p>Avez-vous envisagé de vous munir de camions électriques et de pelles mécaniques électriques?</p>	<p>M. Blais explique que, depuis les six derniers mois, le PCM tente de se procurer d’autres véhicules électriques. Toutefois, sur le marché, il n’y a pas de véhicule électrique disponible avec la capacité nécessaire pour les opérations de la mine Canadian Malartic.</p> <p>Au total, sur le site de MCM, trois pelles électriques et trois pelles diesel sont en service. Les pelles électriques n’ont cependant pas la même puissance que les pelles qui fonctionnent au diesel.</p> <p>La mine Odyssey s’est pourvue d’équipements électriques comme des foreuses jumbos et des boulonneuses à batterie.</p> <p>Les chargeuses (<i>scoops</i>) et les camions de 60 tonnes fonctionnent pour le moment au diesel. Le contrat mentionne que dès que des modèles électriques de ces véhicules sont disponibles, la flotte sera remplacée.</p>
Intervention 10.	
<p>Comment un commerce local peut-il soumissionner à la mine?</p>	<p>M. Blais mentionne que les commerces locaux sont invités à soumissionner. Certains commerces ont déjà eu la possibilité de soumissionner, mais ils n’ont pas été retenus pour différentes raisons. Parfois, les fournisseurs ont une offre trop précise, alors que le PCM a besoin d’une gamme de produits plus complète. Choisir un fournisseur qui offre un grand éventail de produits est plus avantageux que de multiplier les fournisseurs. La capacité à fournir le volume nécessaire à un prix raisonnable est un critère important pour l’entreprise.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 11.	
Avez-vous de l'influence sur vos sous-traitants afin qu'ils s'approvisionnent localement?	<p>M. Blais indique que rien n'est exigé des sous-traitants. Il ajoute que d'obliger l'approvisionnement local pourrait favoriser l'installation d'entreprises à Malartic seulement pour avoir un pied-à-terre sans réellement y avoir d'activités.</p> <p>La personne représentant la Ville ajoute que pour le moment il n'y a plus de terrain industriel à vendre.</p>
Intervention 12.	
Afin de pouvoir soumissionner, il semblerait que certains acheteurs demandent des enveloppes brunes.	<p>M. Blais affirme que si une telle chose survient, il est important de le rapporter, car cette pratique est inacceptable et intolérable. Cette situation doit être rapportée en contactant l'équipe du PCM.</p> <p>Il ajoute qu'un numéro confidentiel est aussi en place. À la suite d'un appel à ce numéro, une enquête est menée par les avocats à l'interne de manière confidentielle. Si les faits signalés sont avérés, la personne est congédiée.</p>
Intervention 13.	
Combien de maisons vous reste-t-il parmi celles que vous avez achetées?	M. Roy affirme qu'une soixantaine ont été achetées et qu'une cinquantaine ont été revendues à ce jour. Les maisons se revendent rapidement.
Intervention 14.	
Quelle est la somme accordée à la recherche?	<p>M. Blais mentionne que des sommes sont allouées pour la recherche à l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'UQAT, à la Chaire de la biodiversité nordique, ainsi qu'au Centre d'expertise et d'innovation dans le traitement de minerais. Le PCM est impliqué dans la recherche appliquée à l'industrie.</p> <p>Le montant dédié à la recherche n'est pas inclus dans les chiffres présentés aujourd'hui, mais il est indiqué dans notre Rapport de développement durable et pourrait être transmis aux membres.</p>
Intervention 15.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Les sommes allouées à la recherche sont incluses dans les investissements plutôt que dans les dépenses, est-ce bien cela?	M. Blais explique que l'industrie minière innove en cherchant des solutions aux enjeux rencontrés. Les normes sont de plus en plus sévères. La recherche permet de suivre les normes et d'améliorer les pratiques de l'industrie. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'investir et d'être proactif dans ce domaine.
Intervention 16.	
<p>Dans le rapport du BAPE de 2016, il y a un tableau sur les enjeux sociaux et économiques. Les achats réalisés à Malartic et dans la région y sont inclus selon le pourcentage de dépenses.</p> <p>Il serait intéressant de compléter ce tableau en y ajoutant les années subséquentes afin de voir l'évolution dans le temps, puis d'expliquer les écarts, comme pour la baisse des montants investis dans le FECM.</p>	M. Blais mentionne qu'en 2016 l'huile usée était vendue et que les revenus étaient versés au FECM. Ceci explique la diminution des montants alloués à ce fonds.
Il serait aussi pertinent de rendre ces données publiques.	M. Blais affirme que plusieurs de ces informations se retrouvent dans le rapport de développement durable.
M. Bourgeois demande s'il y avait un rapport des suivis sociaux économiques réalisé à la demande du ministère.	<p>Mme Plouffe précise que oui et que ce rapport se retrouve sur le site internet du PCM.</p> <p>Elle ajoute qu'il pourrait être possible de faire un exercice de comparaison avec les données de suivis tirées de ce rapport.</p>

SUVIS	ÉCHÉANCIER
Transmettre aux membres du CES-CM le montant alloué par le PCM à la recherche	D'ici la prochaine rencontre du CES-CM
Comparer l'évolution des retombées économiques depuis 2016, sur la base du tableau présenté dans le rapport du BAPE	Après la remise du prochain rapport des suivis sociaux économiques

3. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Mme Kim Cournoyer, surintendante en environnement, présente le suivi des plaintes et des non-conformités à partir du tableau à l'Annexe III.

3.1. MINE ODYSSEY

- Aucune plainte depuis le début de l'année 2021;
- Aucune non-conformité depuis mars 2021.

3.2. MINE CANADIAN MALARTIC

- Une plainte depuis la dernière rencontre du CES-CM;
- Une non-conformité depuis la dernière rencontre du CES-CM.

Plainte 1 :

- La plainte est en lien avec un sautage effectué le 15 octobre 2021 en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée lors de ce sautage était de 5,32 mm/s, comparativement à la norme de 12,7 mm/s. De plus, la durée du sautage a été de 14,9 secondes alors que le maximum alloué est de 15 secondes. Ce sautage a été réalisé sur un banc de 20 mètres de hauteur alors qu'ils sont habituellement 10 mètres, ce qui a généré des vibrations plus élevées qu'à l'habitude.

Non-conformité 1 :

- La non-conformité concerne l'émission de gaz NOx lors du sautage du 21 octobre 2021. La migration d'explosifs dans les fissures rocheuses a entraîné une détonation incomplète de l'explosif et généré une émission de gaz NOx. Les données de qualité de l'air mesurées aux stations dans la ville ont indiqué que les concentrations de NOx respectaient la norme. Le ministère a été avisé et le rapport d'événement leur a été transmis le 28 octobre 2021. Un plan correcteur est à déposer au MELCC pour fermer le dossier.

Mme Cournoyer revient sur une non-conformité rapportée à la dernière rencontre concernant une émission de NOx lors du sautage du 3 octobre 2021. Après vérification, le sautage en question était conforme. Le MELCC a été informé et les informations leur ont été envoyées. Le processus interne d'évaluation de fumées de sautage a été revu.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 17.	
Est-ce possible que la vibration atteigne le lac Malartic?	Mme Cournoyer indique qu'il est difficile de répondre à cette question, car il ne s'agit pas de son expertise. La question sera posée à l'ingénierie et la réponse sera retransmise aux membres.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 18.	
Comment pouvons-nous savoir si vous suivez les normes?	<p>Mme Cournoyer explique que le sautage est une opération planifiée et que plusieurs mesures de contrôle de qualité sont mises en place pour assurer le respect des normes. Le processus de contrôle et suivi a été présenté il y a quelques années.</p> <p>M. Bourgeois indique qu'il y a un sismographe au nord de la ville pour mesurer les vibrations.</p> <p>Mme Cournoyer ajoute que ce sont les données les plus élevées qui sont présentées aux membres du CES-CM.</p>
Intervention 19.	
Est-ce que vous avez une carte qui indique les stations de mesure?	Mme Plouffe explique que cette carte est dans le rapport de développement durable. Cette information est donc publique. Elle sera transmise aux membres du CES-CM.
Intervention 20.	
Comment se sont déployées ces stations de mesures?	Mme Cournoyer explique que la localisation des stations est approuvée par le ministère responsable de l'environnement (MELCC) à partir des études réalisées.

SUVIS	ÉCHÉANCIER
Vérifier s'il est possible que des vibrations se rendent au lac Malartic	D'ici la prochaine rencontre du CES-CM
Partager la carte localisant les stations de mesure des vibrations	D'ici la prochaine rencontre du CES-CM

4. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

Mme Plouffe présente les actions de suivi de la rencontre du 5 octobre 2021.

ACTION DE SUIVI 1 : DISCUTER DU FONCTIONNEMENT (MEMBRES, NOMBRE DE RENCONTRES, ETC.) DU CES-CM LORS DE LA PROCHAINE RENCONTRE EN PERSONNE

- Ce point est à l'ordre du jour de la présente rencontre (voir section suivante).

ACTION DE SUIVI 2 : ORGANISER UNE VISITE DU SITE POUR LES MEMBRES DU CES-CM

- La visite pourrait avoir lieu en 2022, probablement durant la période estivale.

ACTION DE SUIVI 3 : MAINTENIR LE CES-CM INFORMÉ SUR L'ÉVOLUTION DE LA PLANIFICATION DU PLAN DE RESTAURATION

- Les suivis seront partagés lorsqu'il y aura des avancées au projet de restauration.

ACTION DE SUIVI 4 : PRÉSENTER ET VALIDER AVEC LE CES-CM LA DÉMARCHE DE CONSULTATION IDENTIFIÉE POUR LE PLAN DE RESTAURATION

- Les suivis seront partagés lorsqu'il y aura des avancées au projet de restauration.

ACTION DE SUIVI 5 : PARTAGER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CES-CM AVEC LES MODIFICATIONS MISES DE L'AVANT POUR APPROBATION PAR LES MEMBRES DU CES-CM

- Un courriel a été envoyé aux membres le 8 octobre 2021 pour l'approbation des modifications proposées aux règles de fonctionnement.

ACTION DE SUIVI 6 : METTRE SUR LA PAGE WEB DU CES-CM LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT MODIFIÉES ET APPROUVÉES PAR LE CES-CM

- Les règles de fonctionnement modifiées ont été mises sur la page web du CES-CM le 14 octobre 2021.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 OCTOBRE 2021

M. Bourgeois demande aux membres s'il y a des commentaires en lien avec le compte rendu de la rencontre du 5 octobre 2021. Les membres indiquent qu'il n'y a aucun commentaire sur le sujet.

5. FONCTIONNEMENT DU CES-CM

M. Bourgeois mentionne que cette discussion a été reportée tant que les rencontres étaient virtuelles, puisqu'il est important d'avoir cet échange en personne.

Il invite Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté, à rappeler les initiatives réalisées dans les dernières années pour le recrutement des membres. Mme Brousseau indique que plusieurs initiatives ont été menées avant la pandémie afin de stimuler le membership :

- Recrutement dans le secteur économique, sociocommunautaire et d'un représentant citoyen;
- Mention dans le bulletin trimestriel en 2019;
- Avis de recrutement distribué porte-à-porte dans le quartier sud;

- Envoi d’une lettre personnalisée à chacun des chefs des communautés autochtones signataires de l’Entente de collaboration du PCM (2019);
- Demandes de recommandations aux membres (2020 et 2021).

Elle indique les postes pour des membres qui demeurent vacants :

- Deux à trois membres citoyens;
- Un membre du secteur économique;
- Un membre du secteur sociocommunautaire (puisque Mme Mélanie Grégoire de L’Aile Brisée a transmis son désir de quitter le CES-CM);
- Au moins un membre d’une communauté autochtone (le recrutement est mené en collaboration avec le coordonnateur auprès des communautés autochtones de l’équipe du PCM);
- Un membre du secteur de la santé et des services sociaux.

Mme Brousseau soulève la nécessité de mener une réflexion sur le recrutement. Elle demande aux membres s’ils ont des propositions afin de pourvoir les postes vacants. Quelques propositions sont amenées de la part des membres :

- Les personnes qui travaillent à Malartic pourraient pourvoir des postes citoyens;
- Une conseillère municipale propose d’approcher des citoyens pour pourvoir des postes;
- Les personnes qui vivent à Malartic, même si elles n’y travaillent pas, pourraient pourvoir des postes sociocommunautaires. Ces personnes connaissent la réalité de Malartic, même si l’organisation pour laquelle elles travaillent est à l’extérieur de Malartic;
- Pour les postes du secteur économique, la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) est en cours de recrutement, il serait donc intéressant d’approcher cette personne, lorsqu’embauchée;
- Il serait possible de prendre contact avec le Collectif Territoire à Rouyn-Noranda. Cet organisme est une initiative pour allier les arts, la recherche, le développement et les industries. Ce groupe peut mobiliser plusieurs citoyens, comme l’a démontré leur dernier événement.

Mme Brousseau conclut en mentionnant des thématiques potentielles pour les rencontres du CES-CM en 2022 :

- Visite de site entre juin et septembre
- Présentation des directeurs généraux pour les mines Canadian Malartic et Odyssey
- Biodiversité dans le cadre de l’initiative Vers le développement minier durable (VDMD)

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 21.	
Il y a un total de 24 membres et personnes-ressources sur le CES-CM, et aujourd’hui seulement 9 personnes sont présentes. Qu’est-ce qui fait en sorte que les gens ne sont pas présents?	Mme Brousseau indique que l’occupation des gens explique habituellement les absences. Elle ajoute que les membres sont généralement présents et qu’il y a surtout des postes à combler. De plus, pour les personnes-ressources, leur présence est volontaire selon les sujets abordés.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 22.	
Pourquoi est-ce qu'il y a un représentant citoyen dans les personnes-ressources du CES-CM?	Mme Brousseau indique qu'elle devra vérifier la raison pour ce titre de poste.
Intervention 23.	
Il serait important que les représentants du MELCC soient présents lors des rencontres du CES-CM.	Mme Plouffe indique que toutes les personnes-ressources reçoivent les informations et les invitations partagées avec les membres du CES-CM. Ce sont les personnes qui prennent par la suite la décision de participer aux rencontres. Elle ajoute que le PCM est en communication régulière avec plusieurs de ces personnes-ressources, qui connaissent bien les activités. M. Bourgeois mentionne qu'il serait possible de demander aux personnes-ressources de reformuler leur intérêt à être sur le CES-CM lors de la prochaine invitation.
Est-ce qu'il serait possible de les solliciter pour les inviter à proposer des thématiques pour les rencontres du CES-CM?	Mme Plouffe indique que si c'est ce que les membres désirent ce serait possible.
Intervention 24.	
Est-ce qu'il serait possible de demander à des groupes de recherche de présenter une expertise externe au CES-CM?	Mme Plouffe indique qu'il est possible de les inviter à des rencontres sur des sujets précis qu'il soit membres, personnes-ressources ou non.
Intervention 25.	
Est-ce que la communauté du Lac-Simon est incluse dans le territoire?	Mme Plouffe indique que des approches ciblées ont été faites dans les communautés et que les démarches pourraient être élargies à des personnes précises si celles-ci ont un intérêt.
Intervention 26.	
Il pourrait être possible de créer des sous-comités qui analyseraient des propositions de projets d'innovation et de rayonnement issus de la communauté. Cela pourrait favoriser une participation plus large des membres.	Mme Plouffe s'interroge sur la maturité du CES-CM pour tenter cette avenue. Elle souhaiterait voir plus de participation et de dynamisme au sein du comité avant de solliciter une participation externe.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 27.	
<p>Les sujets abordés en comité peuvent être assez lourds. Nous voudrions parler des choses qui nous animent à Malartic, des choses que l'on vit. Le comité a évolué, mais on n'aborde plus de sujets qui nous préoccupent comme citoyens.</p> <p>C'est aux membres d'apporter les sujets abordés en CES-CM. Nous souhaiterions déterminer les sujets que nous voulons aborder entre nous.</p>	<p>Mme Plouffe souligne que les sujets apportés par les membres seront discutés au CES-CM. Elle mentionne que les membres ont été sollicités à cet effet. Il est important que les sujets qui animent les membres soient discutés. Peut-être que d'augmenter le nombre de sièges citoyens pourrait dynamiser le CES-CM.</p>
Intervention 28.	
<p>Je me demande parfois quel est mon rôle dans ce comité. Je ne recommanderais pas à un ami de s'impliquer dans ce comité de suivi.</p>	<p>Mme Plouffe indique qu'il s'agit d'une responsabilité partagée. Le CES-CM pourrait être bonifié, mais pour se faire, une implication des membres est nécessaire. La structure des rencontres pourrait être repensée.</p> <p>Elle invite les personnes présentes à partager les sujets ou les enjeux dont ils aimeraient discuter.</p> <p>M. Bourgeois demande aux membres de réfléchir à ce qui les amènerait à inviter un ami.</p>
Intervention 29.	
<p>Est-ce que vous allez continuer à faire un suivi des plaintes et des non-conformités?</p>	<p>Mme Plouffe mentionne que la façon de partager l'information sur les plaintes et les non-conformités pourraient être modifiées. Par exemple, elles pourraient être partagées par courriel et les questions à ce sujet pourraient être répondues lors des rencontres. Le CES-CM est aussi une tribune pour partager de l'information et consulter les membres. Certains sujets doivent être abordés en rencontre. Il s'agit d'une obligation légale.</p> <p>M. Bourgeois mentionne qu'il est possible que les suivis environnementaux soient un sujet moins mobilisant pour les citoyens. Il propose de réfléchir au rôle ou au mandat du CES-CM à ce sujet.</p> <p>Par exemple, se demander quelle est la contribution des membres et si le CES-CM est le bon véhicule pour ce genre de suivi.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 30.	
<p>Est-ce que de l'information transmise au CES-CM pourrait aussi être partagée lors d'une rencontre annuelle avec l'ensemble des citoyens? Cela permettrait de leur partager les accomplissements du comité et les sonder sur leur avis.</p> <p>Une rencontre animée par Transfert, sans la présence des employés du PCM, pourrait être organisée.</p>	<p>M. Bourgeois indique que ce type de rencontres peut être organisé avec ou sans le promoteur.</p> <p>Il propose que les personnes intéressées à formaliser des idées pour la mobilisation du CES-CM participent à une rencontre de deux heures.</p> <p>Il indique qu'un Doodle sera envoyé afin de choisir une date de rencontre.</p> <p>Mme Plouffe invite les membres du CES-CM qui ont des suggestions à les faire parvenir à l'équipe du PCM en amont de la prochaine rencontre. L'équipe va également réfléchir au rôle et au fonctionnement du CES-CM pour présenter des pistes de réflexion à une prochaine rencontre.</p> <p>Elle ajoute qu'il y a un budget dans les statuts de fonctionnement dédié aux formations et à d'autres activités.</p>
Intervention 31.	
<p>Est-ce que de présenter le suivi des plaintes et des non-conformités est le meilleur moyen de mesurer la satisfaction de la population? On parle beaucoup de commentaires de nuisances en ce qui a trait aux préoccupations. Il y a aussi des préoccupations sur l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Une présentation publique a déjà été proposée et ce serait bien de présenter les rapports d'activités du CES-CM et de laisser la chance à la population de partager leurs préoccupations. Il serait aussi intéressant de discuter des impacts psychosociaux.</p>	<p>Mme Plouffe indique être sensible aux commentaires des membres.</p> <p>Elle ajoute que l'équipe est toujours présente au local de relations avec la communauté pour entendre et répondre aux citoyens.</p> <p>Elle rappelle que le PCM assure un suivi du milieu social, dont le dernier rapport est en ligne. Une nouvelle analyse sera réalisée sous peu.</p>

M. Bourgeois conclut en mentionnant que la prochaine rencontre pourrait porter sur la mine Odyssey ou sur une mise à jour de l'ensemble des opérations avec les deux directeurs généraux. Il mentionne qu'il serait aussi possible de continuer la réflexion sur la mobilisation et le membership dans une formule structurée.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Continuer la réflexion et la discussion sur le fonctionnement du CES-CM et particulièrement le recrutement des membres	Début 2022

Envoyer au Doodle aux membres pour identifier les dates des prochaines rencontres en 2022, incluant une rencontre sur le fonctionnement du CES-CM	Début 2022
---	------------

6. VARIA

Un membre demande si la halde à stériles pourrait être la cause des problèmes avec le réseau cellulaire au Lac Mourier, en particulier le chemin des Merles. Mme Plouffe indique que la question sera posée au responsable de la couverture cellulaire à l'interne et qu'un suivi sera fait au comité.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Faire le suivi au sujet d'une possible interférence de la halde à stérile sur le réseau cellulaire au Lac Mourier	D'ici la prochaine rencontre du CES-CM

7. REMERCIEMENTS

Mme Plouffe remercie les membres pour leur participation et met fin à la rencontre.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou du Partenariat Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les personnes présentes.

Fin de la rencontre à 15 h 47

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Transmettre aux membres du CES-CM le montant alloué par le PCM à la recherche

Action de suivi 2 : Comparer l'évolution des retombées économiques depuis 2016, sur la base du tableau présenté dans le rapport du BAPE

Action de suivi 3 : Vérifier s'il est possible que des vibrations se rendent au lac Malartic

Action de suivi 4 : Partager la carte localisant les stations de mesure des vibrations

Action de suivi 5 : Continuer la réflexion et la discussion sur le fonctionnement du CES-CM et particulièrement le recrutement des membres

Action de suivi 6 : Envoyer au Doodle aux membres pour identifier les dates des prochaines rencontres en 2022, incluant une rencontre sur le fonctionnement du CES-CM

Action de suivi 7 : Faire le suivi au sujet d'une possible interférence de la halde à stérile sur le réseau cellulaire au Lac Mourier

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

13 h 00	Prise de photos
13 h 10	Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
13 h 15	Retombées économiques locales
14 h 15	Suivi des plaintes et des non-conformités
14 h 25	Adoption du compte rendu de la rencontre du 5 octobre 2021 et actions de suivi
14 h 30	Fonctionnement du CES-CM (recrutement, nombre de rencontres, etc.)
14 h 50	Varia
15 h 00	Remerciements et proposition d'un calendrier de rencontres pour 2022

ANNEXE II

LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Gilles Théberge Poste à combler Poste à combler	X	
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin	X	
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Christian-Raphael Gilbert, OBVAJ Luc Bossé (Substitut)	X X	X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Poste à combler		X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler		
Santé et services sociaux	Poste à combler		
Éducation	Hatem Mrad, UQAT	X	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	
Citoyen - Municipalité	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		X
Partenariat Canadian Malartic	Serge Blais, vice-président Opérations	X	
Partenariat Canadian Malartic	Christian Roy, directeur administratif	X	
Mine Canadian Malartic	Kim Cournoyer, surintendante environnement	X	
Partenariat Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu, PCM	X	
Partenariat Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur		
Transfert Environnement et Société	Rébecca Gelly-Cyr, rapporteuse		

ANNEXE III SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS



LISTE DES PLAINTES

Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
*Aucune plainte depuis le début de l'année 2021 pour Mine Odyssey.					

LISTE DES NON-CONFORMITÉS

Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Nombre de suivi /Communications	Statut
*Aucune non-conformité depuis mars 2021 pour Mine Odyssey.					

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS



LISTE DES PLAINTES

Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Sautage 15 octobre 11h26	Environnement Vibrations	Secteur 1 Malartic	15 octobre 2021	Sautage conforme Vibration la plus forte Abitibi : 5.32 mm/s, 112.3 dBL Durée : 14,9 secondes	Fermé 19 octobre 2021

LISTE DES NON-CONFORMITÉS

Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Nombre de suivi /Communications	Statut
Émission de gaz NOx	Environnement Sautage	Fosse Canadian Malartic	21 octobre 2021	1. Ministère avisé 2. Rapport d'analyse envoyé le 28 octobre 2021	Plan correcteur à soumettre